

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_053 : CESSION ET RACHAT DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE DANS LES TEPCV

L'an deux mille dix huit, le dix avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ,
Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

Membres présents non votants : Monsieur,
Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018

N° DEL2018_053 : CESSIION ET RACHAT DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TEPCV

Pilote : Eclairage public

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Le territoire de l'agglomération remplit l'ensemble des critères d'éligibilité pour bénéficier de la vague de certificats d'économies d'énergie (CEE) « bonifiés » au sens de l'arrêté du 9 février 2017 et ce à hauteur de 400 000 000 kWhcumac jusqu'au 31 décembre 2018.

Sont éligibles les opérations venant en complément des opérations financées dans le cadre de la convention TEPCV (Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte), achevées et payées au plus tard le 31 décembre 2018 et réalisées conformément aux fiches standardisées (arrêté du 4 septembre 2014) portant sur :

- La rénovation de l'éclairage public
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels

Afin de centraliser les opérations éligibles et de garantir une aide financière plus rapide, un prestataire extérieur (GEOPLC) a été missionné pour déposer les dossiers et récupérer au nom des collectivités les certificats d'économies d'énergie (marché 17-065 notifié le 15 novembre 2017).

Il convient de fixer les modalités de dépôt des CEE. Chaque opération devra faire l'objet :

- D'un bon de commande ou d'un devis signé,
- D'une facture,
- D'une attestation sur l'honneur signée par la collectivité maître d'ouvrage de l'opération (commune ou agglomération), le territoire TEPCV (communauté d'agglomération) et le comptable public afin d'attester de la localisation du chantier et du paiement de la prestation,
- D'une convention de cession des CEE par la collectivité maître d'ouvrage au titulaire du marché.

Il est proposé d'approuver les modalités de dépôt présentées ci-dessus et d'autoriser la signature de l'ensemble des actes de dépôt en vue de la cession des certificats au titulaire du marché.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités de dépôt, de cession et de rachat des certificats d'économies d'énergie établies dans le cadre du marché conclu avec GEOPLC pour la revente des CEE.

AUTORISE madame la présidente ou le vice-président en charge de l'éclairage public, de la maîtrise énergétique et du plan climat à engager les démarches nécessaires pour le dépôt, la cession et le rachat des certificats de chaque opération éligible et à procéder à la signature de l'ensemble des actes y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL